

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1109

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot : « cocontractant », insérer les mots :

« à l'initiative de l'opération ».

II. – En conséquence, après la référence : « L. 312-1 », supprimer les mots :

« à l'initiative de l'opération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.